



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR
PEACE, JUSTICE AND HUMAN-RIGHTS
(IIPJHR)





Le Courrier
3 rue de la truite
case postale 238
1211 Genève 8

Genève, le 08.03.2013

Mise au point concernant la conférence sur la Syrie à la Maison des associations le vendredi 1^{er} mars 2013

Votre journal, daté du premier et 2 mars, a publié sous le titre « Entrisme d'extrême droite à la Maison des association ? » des propos dépourvus de toute responsabilité éthique professionnelle et de connaissance juridique, ce qui accule nos deux organisations organisatrices de la conférence à savoir : L'IIPJHR, organisation ayant le statut consultatif auprès de l'ECOSOC de l'ONU et le Collectif des syriens de Suisse qui regroupe des médecins, juristes fonctionnaires, employés et hommes d'affaires de toutes sensibilités politiques et horizons sociales, de faire la mise au point suivante :

1. La conférence sur la Syrie, contrairement à ce que mentionne le journaliste, n'était pas parrainée par des mouvements d'extrême droite, mais par nos deux organisations inscrites clairement sur l'affiche ainsi que sur l'invitation. L'honnêteté professionnelle requière d'apporter l'information de deux sources contradictoires notamment des parties concernées en l'occurrence les organisateurs, ce qui n'était fait.



L'Institut International pour la Paix, la Justice et les Droits de l'Homme IIPJHR
en collaboration avec le Collectif des Syriens de Suisse CSS
vous convie à la conférence :

SYRIE, CE QUE LES MEDIAS NE VOUS DISENT PAS

qui aura lieu le :
vendredi 1 mars 2013 à 19h00
(réception dès 18h30)

**à la Maison des Associations (Salle Gandhi)
Rue des Savoises 15
1205 Genève**

avec le témoignage des journalistes :
Anastasia POPOVA et son équipe
&
Bahar KIMYONGUR, militant aux droits de l'homme

2. Votre journaliste fait l'amalgame entre « militants antifascistes » et on ne sait quels « membres d'extrême droite ». Les deux groupes extrémistes n'ont rien à voir avec le thème de la conférence: **La Syrie : ce que les médias ne vous disent pas**. Votre journaliste, qui s'est donné la peine de faire une apparition fugace à cette manifestation, n'a même pas estimé intéressant de savoir ce qu'il en était en y consacrant au moins quelques minutes. Il avait évoqué l'occupation de la Maison des Associations et les menaces au cas où cette conférence aura lieu, pour semer le doute dans l'esprit du public tout en oubliant que nous sommes dans un Etat de droit et que l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui garantit la liberté d'opinion et de l'expression stipule dans son paragraphe 3 ce qui suit :

3. L'exercice des libertés prévues au paragraphe 2 du présent article comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales. Il peut en conséquence être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires:

a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui;

b) A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

Ce paragraphe, d'un article fondamental de la Charte des droits de l'homme et d'une vie démocratique d'une société civilisée, a été bafoué par le journaliste et par des agitateurs manipulés par des forces obscures voulant empêcher des honnêtes journalistes de s'exprimer.

Nous vous prions de publier cette mise au point en vertu du droit de réponse.

Avec nos salutations les meilleures.

M. Numan Baltaci, pour l'IIPJHD

Dr. Costantin Sayegh, pour le Collectif des syriens de Suisse